

L'an deux mille neuf et le dix sept mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. L. BRENOT.

Nombre de membres : En exercice : 33 - Présents : 28 - Votants : 32

Date de convocation : 10.03.2009 - Date d'affichage ou notification : 18.03.2009

Étaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme FAUGUET Pascale - M. LEROY Pierre - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas -- M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle OUARTI Farah - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absente : Mme WEBER Patricia.

Absents excusés représentés : Mme TERRIER Marie-Claire (pouvoir à M. CADOUOT) - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie (pouvoir à Mme AUBERTIN) M. LUPI Christian (pouvoir à M. LAFFONT) - Melle FEVRE Déborah (pouvoir à Madame FAUGUET).

Melle BOUTEILLE Isabelle quitte l'assemblée à 22 h 30 et donne pouvoir à Melle BORSATO Louise.

A été nommée secrétaire : Melle OUARTI Farah.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 17 mars 2009 :

I - AFFAIRES CULTURELLES

A ADOPTE par 25 VOIX POUR et 7 conseillers ne prenant pas part au vote, l'avant projet définitif de la médiathèque, dont l'estimation s'élève à 1 692 000 € HT pour 1 341 m² de surface utile. Le coût total du projet est de 1 860 247,67 € HT. Il a sollicité les aides financières de la DRAC, de la Région, du Département et du Grand Dijon.

II - AFFAIRES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

A DECIDE, à l'UNANIMITE, Messieurs LEROY et CHAMBIN membres de droit au sein du Comité Directeur de l'Office Culturel Chevignois, ne prenant pas part au vote, d'attribuer diverses subventions au titre de l'exercice 2009, et **A AUTORISE** le maire à signer les conventions annuelles de subventionnement avec l'Association Sportive et Culturelle (ASC), l'Office Culturel Chevignois (O.C.C.), Chevigny Loisirs et Sports (CLES) et le Comité d'Action Sociale (C.A.S.).

A DECIDE, à l'UNANIMITÉ, d'imputer en section d'investissement, compte 21, les biens meubles ayant une durée de vie supérieure à une année et un prix unitaire d'acquisition inférieur à 609.80 €.

A AUTORISE, à l'UNANIMITE, le Maire à signer un avenant avec la société Bouygues Telecom, modifiant la clause d'indexation à compter du 1^{er} janvier 2010, afin de prendre ce nouvel indice (IRL) en compte.

A SOLLICITE, à l'UNANIMITE, l'aide financière accordée par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) pour l'installation du dispositif de recueil des données du passeport biométrique, les frais d'aménagement pour l'installation s'élevant à 3 590,35 €.

A APPROUVE, à l'UNANIMITE, les dispositions relatives à la transformation en concessions cinquantenaires de 20 emplacements de 30 ans (D 52 à D 71) et la création de 18 concessions cinéraires (B 53 à B 70) du cimetière communal.

A FIXE, à l'UNANIMITE, le tarif de participation à la « Fête des Mélodies » à l'OGIVE, le 23 mai 2009, comme suit :

- Adultes : 25 €
- Etudiants, demandeurs d'emploi chevignois : 15 €
- Enfants jusqu'à 12 ans : 5 €.

A FIXE, à l'UNANIMITE, les tarifs relatifs aux 5 séjours « été 2009 » organisés par le centre social et culturel, dans le cadre des « séjours jeunes ».

A EMIS, à l'UNANIMITE, un avis favorable sur le barème proposé pour le montant de l'indemnité représentative de logement à verser aux instituteurs non logés, au titre de l'année 2008.

III - PERSONNEL MUNICIPAL

A DONNE, à l'UNANIMITE, son accord pour le versement d'une prime annuelle versée à un agent au mois de mars 2009.

IV - URBANISME ET TRAVAUX

A PRIS CONNAISSANCE de la liste annuelle des marchés conclus en 2008, conformément à l'article 133 du Code des marchés publics.

A EMIS, à l'UNANIMITE, un avis favorable à l'acquisition amiable d'une parcelle cadastrée section AC n° 20.

A AUTORISE, à l'UNANIMITE, le Maire à signer tous documents dont la convention avec l'Institut de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P) chargé de réaliser le diagnostic archéologique à l'emplacement de la ZAC 6NA.

A EMIS, à l'UNANIMITE, un avis favorable au report de paiement du premier loyer de la cellule commerciale n° 5 du bâtiment « Le République », au 1^{er} avril 2009.

A AUTORISE, à l'UNANIMITE, le Maire à adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate forme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers, et à signer la convention constitutive.

Il a désigné par vote à bulletin secret par 31 voix et 1 nul :

- **Messieurs ROTGER M. et THENET J.P.** en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.
- **Monsieur CHAMBIN D. et Mademoiselle BORSATO L.** en tant que membres suppléants.

V - AFFAIRES GENERALES

S'EST OPPOSE, par **25 VOIX POUR, 1 ABSTENTION** (M. GAUTHIER P.) et 6 conseillers ne prenant pas part au vote, aux décisions de fermeture d'1 classe dans les groupes primaires du Breuil et du Buisson Rond.

Fait à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, le 19 mars 2009

Le Maire,

L. BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.